

**RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR L'ANNEE 2021
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE LA HAUTE-SAÔNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Saône est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2020, le nombre de dossiers de surendettement déposés en France avait diminué de 24% par rapport à 2019. Cette diminution exceptionnelle, à rapprocher d'une baisse moyenne de 9% par an en moyenne entre 2014 et 2019, s'expliquait avant tout par les effets du confinement des mois de mars, avril et début mai 2020. La région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) dans son ensemble avait suivi la même tendance, mais la Haute-Saône s'en démarquait avec un recul de seulement 12,3% du nombre de dossiers déposés en 2020 par rapport à 2019.

Avec une progression homogène d'environ 11% en France métropolitaine, en BFC et en Haute-Saône entre 2020 et 2021, la variation entre 2019 et 2021, qu'il est pertinent de mesurer compte tenu des événements de 2020, s'établit à environ -16% aux niveaux national et régional, alors qu'elle n'est que de -2,5% pour la Haute-Saône, en cohérence avec le recul moins important en 2020.

Dans notre département, la proportion de dossiers re-dépôtés (sur 12 mois à fin septembre) a légèrement augmenté, de 38 à 41%, mais reste en deçà de la proportion régionale (47%) et nationale (43%). Ils concernent notamment des dossiers dans lesquels les débiteurs n'ont pas pu réaliser la vente de leur bien immobilier ou retrouver un emploi dans les délais proposés par la Commission ou des changements de situation professionnelle ou familiale ne leur permettant plus de respecter les mesures précédentes.

Recevabilité et orientation

489 dossiers ont été traités en 2021 par la Commission de surendettement, contre 427 en 2020 et 465 en 2019.

Le taux d'irrecevabilité des dossiers traités en Commission a augmenté (7,2 % contre 4,4 % en 2020) et il est supérieur en 2021 au taux régional de 5,6 %. Le nombre de dossiers concernés n'est pas suffisamment significatif pour tirer des conclusions pertinentes sur cette évolution.

Deux tiers des dossiers déposés ont été orientés vers un réaménagement des dettes (61% en 2020).

489 dossiers ont été traités par la Commission de Haute-Saône en 2021 (reliquat de dossiers déposés en 2020 + dossiers déposés et traités en 2021), soit + 5 % par rapport à 2019 (+ 14,5 % par rapport à 2020).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La proportion de plans conventionnels de redressement définitif est stable à 12% des dossiers traités, soit un taux un peu plus élevé que le chiffre national (8%) ou régional (11%).

Les mesures de réaménagement des dettes, avec effacement partiel des dettes ou sans effacement, concernent 40,5 % des dossiers traités. Cette proportion est stable depuis 3 ans.

Les rétablissements personnels sans liquidation judiciaire (effacement total des dettes) représentent environ un tiers des dossiers traités (stabilité).

Mesures pérennes et mesures provisoires

La Commission de surendettement de la Haute-Saône a permis la mise en place de solutions pérennes pour 66 % des dossiers traités en 2021, contre 70% en 2020. La proportion de mesures provisoires s'est un peu accrue : moratoires pour vendre un bien immobilier ou pour retrouver un emploi.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Présentation du rapport d'activité, rappels méthodologiques, échanges
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	4 31 participants	CMS Vesoul et Rioz, Secours populaire, Conseil départemental : procédure de surendettement, droit au compte, gestion d'un budget, moyens de paiement, fichiers bancaires
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	0	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	13 107 participants	Missions locales de Vesoul, Rioz et Héricourt : sujets d'inclusion financière (surendettement, offre bancaire spécifique, notions de budget...)
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	4 130 jeunes	Notions de budget, moyens de paiement, assurance, alerte sur les arnaques auprès des jeunes du SNU

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif des rencontres (une à la Banque de France, une au Tribunal de Lure) était de mieux se connaître, de présenter les évolutions méthodologiques et de partager nos modes de fonctionnement pour optimiser les traitements.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Voir tableau ci-dessus

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Biens immobiliers en indivision :

- difficultés à réaliser ces actifs
- coût élevé et procédure longue en cas de sortie de l'indivision par voie judiciaire.

Mise en œuvre de l'accompagnement et du suivi budgétaire des personnes surendettées (préconisé ou imposé par la commission) :

- remontée de difficultés à trouver un accompagnant
- les coordonnées des travailleurs sociaux ne sont communiquées qu'avec l'envoi du formulaire aux débiteurs. Elles ne sont pas disponibles sur internet par exemple.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- difficultés de mise en œuvre de solutions pérennes retenues par la commission en raison de la fragilité des personnes bénéficiant de la procédure, même quand un accompagnement social a été mis en place ;
- fragilité des personnes surendettées face à l'emploi, qui rend difficile l'évaluation d'une capacité de remboursement stable pour la mise en place de mesures pérennes : succession de périodes de chômage, d'intérim ou de formations rémunérées
- problème de concordance des mesures lorsque des débiteurs déposent séparément dans des départements différents en étant co-proprétaires d'un bien immobilier (cas de divorces généralement).

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- les débiteurs rencontrent des difficultés pour la mise en place de mesures d'apurement avec certains grands créanciers (difficultés de contact notamment) ;
- les notaires sollicitent fréquemment le secrétariat lors de la vente d'un bien et lorsqu'ils ont eu connaissance d'une situation d'endettement. Ils demandent si la vente peut être effectuée (y compris lorsque la vente est demandée par la commission ou le juge) et à avoir communication de la liste des créanciers et des sommes restant dues, afin de pouvoir affecter les fonds de la vente.
- relations avec les tribunaux : nous sommes régulièrement saisis de demandes des tribunaux chargés de traiter les saisies sur rémunérations pour obtenir, en plus des dossiers recevables, la liste des créanciers et l'orientation des dossiers. Les services juridiques ont tranché : la liste des créanciers et l'état des créances seront désormais transmis aux greffes. La notification des mesures définitives (orientation) n'est par contre pas prévue par les textes.

Date : 16 février 2022

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
Dossiers déposés	438	385	427	10,9%	-2,5%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	37,3%	38,0%	40,6%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,6%	6,2%	8,5%		
Dossiers décidés recevables par la commission	425	377	370	-1,9%	-12,9%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	17,4%	16,2%	13,0%		
Dossiers décidés irrecevables par la commission	19	19	35	84,2%	84,2%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	42,1%	52,6%	37,1%		
Dossiers orientés par la commission	432	380	379	-0,3%	-12,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	33,3%	41,1%	44,9%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	33,1%	38,7%	34,3%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,4%	0,5%	0,0%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	65,5%	60,8%	65,7%		
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	465	427	489	14,5%	5,2%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,3%	8,0%	7,6%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,1%	4,4%	7,2%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	31,4%	35,6%	32,5%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,5%	0,2%	0,2%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	14,8%	12,4%	12,1%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	8,8%	6,1%	4,7%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	6,0%	6,3%	7,4%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	40,9%	39,3%	40,5%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	36,3%	27,9%	28,4%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	18,3%	15,2%	15,3%		
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	4,5%	11,5%	12,1%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	78,1%	69,8%	65,8%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	5	4		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	3	1		

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	7,2%	5,6%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	32,5%	34,8%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	12,1%	11,0%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	40,5%	41,9%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	65,8%	72,1%	76,3%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
HAUTE-SAÔNE	Dettes financières	13 802	317	1 532	76,7%	84,8%	19 318	4,0
	dont dettes immobilières	6 289	71	120	34,9%	19,0%	82 549	1,0
	dont dettes à la consommation	7 221	281	1 170	40,1%	75,1%	17 141	3,0
	dont autres dettes financières	293	195	242	1,6%	52,1%	800	1,0
	Dettes de charges courantes	1 741	290	1 213	9,7%	77,5%	3 000	4,0
	Autres dettes	2 461	234	515	13,7%	62,6%	1 784	2,0
	Endettement global	18 004	374	3 260	100,0%	100,0%	22 926	8,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
BOURGOGNE – FRANCHE-COMTÉ	Dettes financières	194 516	4 697	20 981	76,0%	83,4%	16 266	4,0
	dont dettes immobilières	96 717	1 053	1 668	37,8%	18,7%	79 488	1,0
	dont dettes à la consommation	93 439	4 090	16 025	36,5%	72,6%	12 883	3,0
	dont autres dettes financières	4 360	2 635	3 288	1,7%	46,8%	790	1,0
	Dettes de charges courantes	29 339	4 391	17 724	11,5%	77,9%	3 787	3,0
	Autres dettes	32 195	3 185	7 113	12,6%	56,5%	1 779	2,0
	Endettement global	256 050	5 634	45 818	100,0%	100,0%	19 709	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 389 647	90 755	404 100	69,4%	80,5%	14 440	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	710 727	87 738	319 557	14,5%	77,8%	3 853	3,0
Autres dettes	786 856	61 174	133 202	16,1%	54,2%	1 924	2,0
Endettement global	4 887 230	112 802	856 859	100,0%	100,0%	18 179	7,0